

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 19 décembre 2024

Date de l'annonce publique : 09/12/2024

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2024

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi-gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller DAMY.
Absences	1	Excusés : Carelli, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-12-19 - 1.01
Point de l'ordre du jour		1.01
Objet		Acte notarié - Acquisition par la Commune - Parcelles sises à Bivange, lieu-dit "rue Edward Steichen"

Le conseil communal,

Vu l'acte du 28 novembre 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain sises à Bivange dans un but d'utilité publique, à savoir la régularisation de la situation foncière.

- Acte n° 26622 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec Monsieur CHRISTOPHORY Marco Jean :

Acquisition de plusieurs parcelles de terrain sises à Bivange inscrites au cadastre de la Commune de Roeser, section A de Bivange comme suit :

- Numéro 212/2391, lieu-dit: "rue Edward Steichen", place voirie, contenant 28 centiares
- Numéro 212/2389, lieu-dit: "rue Edward Steichen", place voirie, contenant 10 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 380,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 26622 du 28 novembre 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain sises à Bivange.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 20 décembre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,